

Rapport public

Date d'émission du rapport : 11 septembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1455-0003

Type d'inspection :
Plainte

Titulaire de permis : Axiom Extendicare LTC II LP, par ses partenaires généraux, Extendicare LTC Managing II GP Inc. et Axiom Extendicare LTC II GP Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Riverside Place, Windsor

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 8 au 10 septembre 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00154583 – Dossier en lien avec une plainte relative à la prévention et à la gestion des chutes

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Prévention et gestion des chutes

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

Non-respect de : l'alinéa 6(1)a) de la LRSLD

Programme de soins

Paragraphe 6(1) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soit adopté, pour chaque résident, un programme de soins écrit qui établit ce qui suit :

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800-663-3775

a) les soins prévus pour le résident.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que l'on intègre dans le programme de soins d'une personne résidente les mesures d'intervention en matière de prévention des chutes mises en œuvre à l'intention de celle-ci. Lors d'entretiens, des membres du personnel du foyer ont fait savoir que la personne résidente avait recours à ces mesures d'intervention pour réduire le risque de chute, mais que le foyer avait omis de les inclure dans le programme de soins de la personne.

Sources : Dossiers cliniques de la personne résidente; entretiens avec des membres du personnel du foyer.